



CIRCUIT NATIONAL N°2 EPEE DAMES SENIORS DIMANCHE 24 FEVRIER 2019

- **Lieu :** Espace Educatif et Sportif de Montélimar et de l'Agglo-
122, Avenue Jean Jaurès - 26200 MONTE LIMAR
(Latitude : 44.5447 - Longitude : 4.7466)
Téléphone : 04 75 90 94 12 Portable : 06 08 86 41 12 - 06 59 90 43 98
- **Horaires:** Appel : 7H30 Scratch : 8H00 Début : 8H30
- **Engagements :** Droit d'engagement 13€.

Les engagements se font jusqu'au Mercredi 20 février 2019 à 23h59 dernier délai :
en ligne sur le site de la F.F.E. pour les tireurs français pour les tireuses licences étrangères par
mail : « mdfmontelimar@gmail.com »

En cas d'absence de tireuses d'un club engagées à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireuses présentes doivent s'acquitter des frais d'engagements correspondant à la totalité des tireuses engagées par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où toutes les tireuses engagées sont absentes, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur (Décision du CD FFE du 29/03/2008).

- **Arbitres :** Tout club engageant 4 tireuses ou plus est tenu de mettre un arbitre qualifié à la disposition du Directoire Technique (voir le règlement de la FFE). Ils seront rémunérés suivant les tarifs établis par la FFE.
- **Equipement :** Conforme au règlement fédéral, les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant survenir pendant la compétition.
- **Formule :** Suivant le règlement fédéral en vigueur.
- **Directoire Technique :** Il sera désigné au début de l'épreuve et tranchera sans appel tout les cas qui lui seront soumis.

REGLE DE COURTOISIE :

La FFE décide pour l'application stricte à partir du 01/03/2008 que l'enseignant - l'accompagnateur :

N'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match.

N'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet.

N'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points règlementaires entrainera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE.

Récompenses : DOTATION FINANCIERE POUR LES 4 PREMIERES :

1ère : 400 € 2ème : 300 € 3ème : 150 € 3ème 150 €

- Un stand de matériel sera présent : 4Fencing SAS
- Une Buvette fonctionnera pendant toute la compétition.

Hôtels :

Hostellerie Des Pin ***	148, Route de Marseille	04.75.01.15.88
Auberge de la Pignata *	106, Avenue Jean Jaurès	04.75.01.87.00
IBIS Montelimar Nord	zone du Pavé, 26270 Saulce.	04.75.63.09.60
IBIS Styles	1 bis, Avenue Saint Martin	04.75.46.46.46
Ibis Budget	Rue De Dion Bouton	08.92.68.09.42
Kyriad	8, Boulevard du Pécher.	04.72.00.62.22

Le Maître d'Armes

Aumage Clément

Le Président

Patrick Donger

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

